



« Le dédoublement des CP et CE1 repose sur une logique chiffrée dont l'efficacité reste encore à démontrer »

Yannick Trigance, conseiller régional d'Ile-de-France et secrétaire national chargé de l'éducation au sein du PS, estime, dans une tribune au « Monde », que le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer se satisfait un peu trop vite des mesures prises dans les écoles primaires des réseaux prioritaires. Parmi les nombreuses mesures mises en avant par le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer à l'issue de son « quinquennat éducatif » rue de Grenelle, le dédoublement des classes de CP et de CE1 fait incontestablement figure d'étendard. Ne déclarait-il pas tout récemment encore au Sénat et en toute modestie qu'en matière de dédoublement, à la rentrée 2019, l'ensemble des CP et des CE1 en réseau éducatif prioritaire (REP) et REP+ [là où se concentrent les plus grandes difficultés sociales] étaient dédoublés, auxquels s'ajoutent progressivement les classes de grande section de maternelle. Au-delà des effets de communication, cette mesure n'en cache pas moins une réalité qui devrait sérieusement tempérer l'enthousiasme ministériel.

Les conséquences sur les effectifs dans les autres classes sont dissimulées par un discours ministériel qui s'apparente à de la propagande. Malgré ce qui est affirmé dans une note de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP, qui dépend du ministère de l'éducation) – « les dédoublements (...) n'ont pas été mis en œuvre au détriment des autres niveaux. Ils n'ont pas non plus été réalisés aux dépens des écoles rurales, où le nombre d'élèves par classe diminue également » –, les observations des inspecteurs territoriaux comme généraux ont témoigné de l'existence de CM1 ou de CM2 anormalement chargés en éducation prioritaire.

Arrêt du dispositif « plus de maîtres que de classes »

À l'occasion de missions menées par ces mêmes inspecteurs, des conséquences importantes ont été observées sur les apprentissages de ces élèves plus âgés, sur les enseignants qui les ont en responsabilité (grande fatigue, maladies à répétition...) ainsi que sur l'ambiance au sein des écoles (des tensions entre les maîtres dues à une « concurrence » mal vécue entre ceux qui enseignent à douze élèves et ceux qui enseignent à vingt-quatre et plus).

Les classes des autres niveaux ne bénéficient plus aujourd'hui du dispositif « plus de maîtres que de classes » permettant, en fonction des besoins de l'école tout entière, d'être à deux dans une classe pour mettre en œuvre des pratiques de pédagogie différenciée, donner la possibilité à des élèves de travailler en petit groupe sous la conduite d'un maître expert.

Ce dispositif a été supprimé de façon arbitraire, sans évaluation préalable, au seul profit des classes de CP et CE1 dédoublées. Mis en place sous le quinquennat précédent, il avait occasionné dans tous les départements et toutes les circonscriptions un fort engagement des différents acteurs de la formation et ce faisant, avait été à l'origine d'une réelle professionnalisation des enseignants sur la question de la différenciation pédagogique et sur les pratiques favorisant une meilleure prise en charge des élèves à besoins particuliers.

Le travail d'évaluation conduit par l'Observatoire des zones prioritaires en 2020 – parce que le ministre n'a pas voulu le conduire alors qu'il était inscrit dans la loi de refondation de 2013 – a fait remonter le constat douloureux des effets induits par le dédoublement des CP et CE1 et la disparition des maîtres supplémentaires.

Cette politique a été mise en place sans que le ministre, pourtant soucieux d'invoquer les chercheurs dès qu'il en a besoin, tienne compte des résultats récents obtenus par la recherche tant américaine que française. Ces résultats ont pourtant été finement analysés en 2014 dans une étude réalisée par la DEPP. Ils sont aujourd'hui confirmés par les observations, non considérées et encore moins rendues publiques, que les différents corps d'inspection ont pu réaliser dans les classes de CP et de CE1 dédoublées.

Besoin de formations spécifiques

Ces recherches et observations mettent en effet clairement en évidence les conditions de l'efficacité du dédoublement. À mon sens, il doit être accompagné par des formations spécifiques pour aider les enseignants à ne pas reproduire un enseignement collectif et magistral qui nuit à la réussite des élèves les plus en difficulté et pour sensibiliser aux risques de l'enseignement en effectif réduit sur le développement de l'autonomie des élèves, sur leur sursollicitation, donc sur leur fatigue.

Or, ce dispositif a été mis en œuvre dans la précipitation sans que le terrain ait pu se préparer : il n'y a pas eu de





formation la première année, ce qui a généré avec raison un grand sentiment d'impréparation et de gâchis. Il doit être pris en charge par les professeurs les plus compétents. Mais, nous le savons, ce vivier est insuffisant du fait des difficultés de recrutement et tout particulièrement dans les académies où le poids de l'éducation prioritaire est important (Créteil, Lille, Versailles, Amiens), ce qui a conduit à mettre dans ces classes dédoublées des enseignants débutants ou que l'on savait fragiles.

Dispositif particulièrement coûteux qui n'a pu voir le jour qu'en supprimant des milliers de postes dans les collèges et les lycées – près de 8 000 postes depuis 2017, soit l'équivalent de 166 collèges ! –, coûteux également pour les collectivités qui ont dû aménager des locaux, ce dédoublement des CP et CE1 repose avant tout sur une logique chiffrée dont l'efficacité reste encore très largement à démontrer.

A vouloir justifier le nouveau monde en abattant l'ancien, le ministre Blanquer aura placé son quinquennat éducatif sous le sceau du quantitatif et de l'affichage au détriment du qualitatif et de l'efficience.

Yannick Trigance est conseiller régional d'Ile-de-France et secrétaire national chargé de l'éducation au sein du Parti socialiste

